

# Absences Proche Aidant

## ◆ SÉCURISATION DU DISPOSITIF APA

# L'UNSA ENTENDU SUR SES PROPOSITIONS

Vous êtes  
**proche aidant ?**  
ou vous souhaitez l'être



**UNSA GROUPE RATP a demandé des avancées concrètes à la Direction Générale liées aux points suivants :**

- ① Annulation de l'obligation de fournir systématiquement un certificat médical comme justificatif pour une absence.
- ② Déclaration sur l'honneur pour une absence inopinée, non programmée, étalée sur une période maximale de 6 mois par exemple avec 2 attestations au plus sur ladite période.
- ③ Précision apportée auprès des directions locales d'activités d'une absence d'impacts sur les primes pour ceux qui font usage de ce dispositif.

Certains syndicats n'en ont rien à faire de l'APA. Seul le syndicat **UNSA GROUPE RATP** intervient pour les agents en ne lâchant rien.

### Constat d'accord avec la Direction sur

- #1 les journées d'absence APA sont rémunérées et considérées comme des jours de Congés Annuels pour le calcul des primes
- #2 il n'est pas obligatoire d'avoir un certificat médical d'un médecin comme justificatif. Le justificatif d'une infirmière est aussi valable pour justifier l'absence
- #3 le justificatif peut être fourni de manière rétroactive à son pointage
- #4 mise en place d'un Guide d'aides pour utiliser le dispositif.
- #5 réflexion en cours pour la possibilité de l'attestation sur l'honneur à produire.

# 25

Septembre 2023  
l'UNSA GROUPE RATP a été reçu en audience par la Direction Générale suite à notre alarme sociale.



**UNSA  
GROUPE  
RATP est la  
1<sup>ère</sup>  
organisation  
syndicale de  
négociations  
pour les  
agents de la  
RATP.**